



Conseil municipal du mardi 02 juin 2020

au Foyer de ski de fond | Convoqué le 28 mai 2020 | début de séance à 20:00

COMPTE RENDU

Présents (11) : Mesdames Régine DELUCA [rD], Annabelle TAIX [aT] et Nathalie UBAUD [nU],
Messieurs Guy ALBRAND [gA], Alexandre BORRELLY [aB], Yannick BOYER [yB], Emmanuel
GHIOTTI [eG], Jean-Claude GILLON [jG], Romain NOEL [rN], Michel PHILIP [mP] et Bernard
RENOY [bR]

Absents, excusés : Néant

Public : Messieurs MINI, UBAUD L. et UBAUD R.

Secrétaire de séance : [rN]

Préambule : délégation de pouvoirs aux adjoints

M. le maire [bR] propose de délivrer rapidement trois arrêtés municipaux conférant une délégation de pouvoirs aux différents adjoints. Les propositions, acceptées par le conseil, sont :

- ✓ 1^{er} adjoint [mP] : délégation de pouvoirs EAU, FORET, AFFAIRES COURANTES / assistant [yB]
- ✓ 2^{ème} adjoint [eG] : délégation de pouvoirs TRAVAUX, BATIMENTS COMMUNAUX, VOIRIE / assistant [gA]
- ✓ 3^{ème} adjoint [aT] : délégation de pouvoirs ECOLE, PETITE ENFANCE, AIDE SOCIALE / assistante [rD]

1. Création des commissions

Dans un souci d'adaptation et d'efficacité, [bR] souhaite réduire le nombre de commissions en regroupant les domaines et passer de 11 commissions anciennement à 6 désormais. Le conseil approuvant à l'unanimité, les nouvelles commissions et leurs membres sont :

- ✓ FINANCES : [mP] [aB] [nU] [yB] [gA]
- ✓ URBANISME : [mP] [jG] [aB] [gA] [aT]
- ✓ TRAVAUX, BAT. COMMUNAUX, CIMETIERES, VOIRIE : [eG] [mP] [yB]
- ✓ ECOLE, AIDE SOCIALE, PETITE ENFANCE : [rD] [nU] [yB] [aT]
- ✓ EAU, FORET, ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE : [rN] [yB] [mP] [jG] [eG]
- ✓ COMMUNICATION, CULTURE, TOURISME : [rN] [jG] [yB] [nU]

2. Nomination des délégués

- ✓ SIVU Venterol Piégut : titulaires [rD] [nU] [aT], suppléants [eG] [yB] [bR]
- ✓ SIVU Irrigation : titulaires [mP] [gA], suppléants [rN] [aB], commission particulière [bR] [mP]
- ✓ SDE04 (électricité) : titulaires [jG] [eG], suppléant [gA]
- ✓ SMAVD (aménagement Val Durance) : titulaire [gA], suppléant [yB]
- ✓ CNAS (employés communaux) : titulaire [aT], correspondante [rD]
- ✓ Communes forestières : [rN]
- ✓ AGEDI (logiciels mairie) : [rN]
- ✓ Bâtiments communaux : [eG]
- ✓ Tourisme : [mP]
- ✓ Associations : [jG]
- ✓ Ecole, transport : [eG]
- ✓ Bibliothèque : [aT]
- ✓ Sécurité, prévention des risques : [aB]

3. Indemnités des élus

- ✓ Maire [bR] : 25,5% de l'IBT* (mensuel brut 991,80€)
- ✓ 1^{er} adjoint [mP] : 0% de l'IBT (souhaite transférer son indemnité au budget communal)
- ✓ 2^{ème} adjoint [eG] : 9,9% de l'IBT (mensuel brut 385,05€)
- ✓ 3^{ème} adjoint [aT] : 9,9% de l'IBT (mensuel brut 385,05€)

Soit une enveloppe indemnitaire globale de 1761,90€ (45,3% de l'IBT). Les taux pour les adjoints et l'enveloppe indemnitaire globale sont votés à l'unanimité.

Formation obligatoire pour les nouveaux élus à prévoir. Pour l'ensemble du Conseil Municipal, le budget formation ne peut excéder 20% et ne peut être inférieure à 2% de l'enveloppe indemnitaire globale.

* *Indice Brut Terminal*

4. Location de l'appartement communal « ancienne école » au Village (Le Blanchet)

Le point le plus long de l'ordre du jour : un choix difficile entre deux couples candidats à la location de l'appartement communal dit « ancienne école » (Le Blanchet). Premier vote : 4 voix pour chaque couple, 3 abstentions. Un second vote est nécessaire pour statuer et décider de louer l'appartement à M. VERRIERE et Mme DELFOSSE, arrivant de Fouillouse (6 voix contre 4 voix pour MM. RAMET, 1 abstention). Le loyer est de 485€ mensuel. La location devrait être effective au 1er juillet (transfert de bail pour le mois de juin entre ancienne locataire et nouveaux arrivants).

5. Coupe affouagère

La piste d'accès existante est en bout de lots. Une nouvelle piste doit être aménagée ou un accès en servitude accordé par les propriétaires avoisinants. Contact doit être pris avec ces derniers pour obtenir droit de servitude temporaire. Prévision de mise en œuvre à l'automne. Afin d'améliorer la discipline concernant les principes de coupe et notamment les délais, la caution (non encaissée) est désormais fixée à 150€. Cette disposition entrera en vigueur à la prochaine coupe, à partir de 2021. Le prix de la coupe de 50€ ne change pas.

Sont désignés GARANTS de coupe : [eG] [yB] [rN]

6. Enfouissement des réseaux aux Périers

Le coût de cette opération (126 948,15€) est entièrement à la charge de l'opérateur électrique. Il est fait remarquer que ces travaux ne concernent pas le réseau téléphonique et l'éclairage public qui resteront à charge de la commune. [jG] suggère la possibilité pour la mairie d'enfourer dans le même temps un fourreau PTT (environ 310m) destiné à accueillir les lignes téléphoniques et la fibre ultérieurement, ce qui permettra de faire disparaître les poteaux. [jG] va contacter les responsables du réseau téléphonique pour organiser rapidement la mise en œuvre de cette proposition. Question est posée de l'avenir du poteau assurant aussi l'éclairage public sur le tracé. Le Conseil Municipal donne son accord pour la convention de servitude concernant les 3 parcelles communales concernées par le passage des réseaux (1177-187-188).

7. Questions diverses

- ✓ L'équipe municipale viendra physiquement à la rencontre des habitants des hameaux au cours de deux matinées les samedis (dates retenues des 20 et 27 juin ou 4 et 10 juillet à déterminer selon les disponibilités du plus grand nombre).
- ✓ Afin d'assurer la meilleure assiduité, l'occurrence des conseils municipaux est fixée par défaut au lundi.
- ✓ [gA] propose que chaque membre du Conseil Municipal fournisse une photo en buste pour effectuer un trombinoscope du Conseil Municipal, le Conseil Municipal valide l'idée à l'unanimité, les photos sont à transmettre à [rN].
- ✓ [jG] avance l'idée de nommer un Référent à Urtis pouvant animer un Conseil de hameau.
- ✓ [jG] propose qu'un cahier de doléances soit mis en place en mairie à la disposition de la population afin de recueillir les souhaits et remarques des habitants. Ce cahier sera purement physique (papier) et non dématérialisé.
- ✓ [bR] relance le Rallye Monte Carlo suite à l'engagement oral qui a été fait à la commune de fournir 2 camions d'enrobé à froid et 1 camion de graviers pour réparer partie des dégâts causés par le rallye au revêtement bitumé des routes de la commune. Question est posée d'un regroupement éventuel avec d'autres communes pour peser davantage si ils traînent.
- ✓ Telecom 1 : [jG] toute personne victime d'incidents de ligne téléphonique est priée de faire remonter les informations en mairie afin d'étayer la constitution d'un dossier communal en vue de l'amélioration et du développement du service téléphonique.
- ✓ Telecom 2 : [jG] il est signalé aux propriétaires que les arbres et buissons plantés ultérieurement à la construction des lignes et entrant en contact avec doivent être entretenus par les propriétaires pour éviter des dégradations aux câbles qui seraient alors de leur responsabilité.
- ✓ Telecom 3 : [jG] afin d'éviter de différer encore plus la distribution de la fibre optique jusqu'aux foyers (d'ici fin 2022 théoriquement), des noms de rue devront être données aux voies et des numéros affectés aux habitations.
- ✓ [rN] signale des blocs de pierre dangereux pouvant se détacher et rouler sur la route entre Vierre et Les Marmets ainsi qu'entre Les Marmets et le Blanchet.
- ✓ Le conseil accorde à l'unanimité une autorisation de pâturage à Cassandra LAUZIER, pour ses poneys, sur la parcelle en herbe de la maison Garcin, au Village. Pour une période de 3 à 4 semaines ou plus si il reste de l'herbe.
- ✓ Dans l'optique d'une remise du budget communal au plus tard le 31 juillet 2020, une date proche est fixée pour la première réunion de la commission Finances à savoir mercredi 10 juin à 20 heures.

Fin de séance : 22:15